

Vie de Caligula

SUÉTONE, traduit par... CALIGULA

Les Jardins de Lucullus

—

<http://www.trigofacile.com/jardins/>

[I] *Germanicus, C. Caesaris pater, Drusi et minoris Antoniae filius, a Tiberio patruo adoptatus, quaesturam quinquennio ante quam per leges liceret et post eam consulatum statim gessit, missusque ad exercitum in Germaniam, excessu Augusti nuntiato, legiones universas imperatorem Tiberium pertinacissime recusantis et sibi summam rei publicae deferentis incertum pietate an constantia majore compescuit atque hoste mox devicto triumphavit. Consul deinde iterum creatus ac priusquam honorem iniret ad componendum Orientis statum expulsus, cum Armeniae regem devicisset, Cappadociam in provinciae formam redeisset, annum agens aetatis quartum et tricensimum diuturno morbo Antiochiae obiit non sine veneni suspitione. Nam praeter livores, qui toto corpore erant, et spumas, quae per os fluebant, cremati quoque cor inter ossa incorruptum repertum est : cujus ea natura existimatur, ut tinctum veneno igne confici nequeat.*

[1] Germanicus, le père de Caius César¹, fils de Drusus et d'Antonia la jeune, adopté par son oncle paternel Tibère, géra la questure cinq ans avant l'âge légal et le consulat aussitôt après, et fut envoyé auprès de l'armée en Germanie. À l'annonce de la mort d'Auguste, sans que l'on sût si c'était par affection parentale ou par constance d'âme, il ramena dans le devoir toutes ses légions qui refusaient obstinément que Tibère devînt empereur et lui offraient le pouvoir suprême, puis ayant vaincu l'ennemi, il obtint les honneurs du triomphe. Ensuite nommé consul pour la seconde fois et avant d'entrer en fonction, il fut éloigné pour régler le statut de l'Orient, après avoir vaincu le roi d'Arménie et réduit la Cappadoce en province, il mourut dans sa trente-quatrième année à Antioche d'une longue maladie, non sans que l'on soupçonnât un empoisonnement. En effet, en plus de tâches bleuâtres qui couvraient tout son corps et de l'écume qui s'écoulait de sa bouche, on retrouva aussi intact le cœur du brûlé parmi ses ossements : on estime qu'il est de la nature du cœur de ne pouvoir être détruit par le feu quand il est imprégné de poison.

[II] *Obiit autem, ut opinio fuit, fraude Tiberi, ministerio et opera Cn. Pisonis, qui sub idem tempus Syriae praepositus, nec dissimulans offendendum sibi aut patrem aut filium, quasi plane ita necesse esset, etiam aegrum Germanicum gravissimis verborum ac rerum acerbitatibus nullo adhibito modo adfecit; propter quae, ut Romam rediit, paene discerptus a populo, a senatu capitis damnatus est.*

[2] Selon l'opinion, il mourut à cause de la perfidie de Tibère, par l'intermédiaire et l'industrie de Cnaeus Pison, qui au même moment était gouverneur de Syrie et, ne faisant pas mystère qu'il devait mécontenter soit le père² soit le fils³, comme si cela était une nécessité absolue, il indisposa Germanicus même malade de ses plus graves duretés en mots et en actes sans y apporter aucune mesure; aussi, quand il revint à Rome, fut-il presque mis en pièces par le peuple et fut-il condamné à la peine capitale par le sénat.

[III] *Omnes Germanico corporis animique virtutes et quantas nemini cuiquam contigisse satis constat : formam et fortitudinem egregiam, ingenium in utroque eloquentiae doctrinaeque genere praecellens, benivolentiam singularem conciliandaeque hominum gratiae ac promerendi amoris mirum et efficax studium. Formae minus congruebat gracilitas crurum, sed ea quoque paulatim repleta assidua equi vectatione post cibum. Hostem comminus saepe percussit. Oravit causas etiam triumphalis atque inter cetera studiorum monimenta reliquit et comoedias Graecas. Domi forisque civilis, libera ac foederata oppida sine lictoribus adibat. Sicubi clarorum virorum sepulcra cognosceret, inferias Manibus dabat. Caesarum clade Variana veteres ac disper-*

¹Caligula.

²Tibère.

³Germanicus.

sas reliquias uno tumultu humaturus, colligere sua manu et comportare primus adgressus est. Obtrectatoribus etiam, qualescumque et quantacumque de causa nactus esset, lenis adeo et innoxius, ut Pisoni decreta sua rescindentem, clientelas divexanti non prius suscipere in animum induxerit quam veneficiis quoque et devotionibus impugnari se comperisset; ac ne tunc quidem ultra progressus quam ut amicitiam ei more maiorum renuntiaret mandaretque domesticis ultionem si quid sibi accideret.

[3] C'est un fait établi que toutes les qualités du corps et de l'esprit ont été données à Germanicus, telles qu'à personne : une beauté et une force morale hors pair, des dispositions naturelles qui excellaient dans les deux cultures, la grecque et la latine, tant en éloquence qu'en savoir, un dévouement unique en son genre et une sympathie efficiente et admirable pour se concilier la faveur des gens et gagner leur amitié. La maigreur de ses jambes s'accordait moins à sa beauté mais cette maigreur aussi peu à peu s'améliora suite à son habitude de monter à cheval après les repas. Il tua souvent des ennemis en combattant au corps à corps. Il soutint des procès, comme un particulier, même après son triomphe et entre autres documents de ses travaux littéraires il reste aussi des comédies grecques. Affable dans sa vie privée comme dans sa vie publique, il entra dans les cités libres et fédérées sans ses licteurs. Partout où il savait trouver un tombeau d'homme célèbre, il sacrifiait à ses Mânes. Quand il voulut ensevelir dans un seul tombeau les restes anciens et éparpillés des victimes de la défaite de Varius, il s'avança en premier pour les recueillir de sa main et les y porter. Même envers des détracteurs, qu'il avait pu rencontrer de quelque rang qu'ils fussent et au sujet de n'importe quelle affaire, il était doux et fort peu désireux de nuire, au point qu'il se résolut de ne point s'emporter contre Pison qui annulait ses arrêtés et tourmentait ses clients avant d'apprendre qu'il s'en prenait à lui aussi au moyen de breuvages maléfiques et de sortilèges ; et même alors, il n'alla pas plus loin que de lui refuser son amitié, suivant l'usage des anciens, et confia à ses amis personnels le devoir de le venger s'il lui arrivait quelque chose.

[IV] Quarum virtutum fructum uberrimum tulit, sic probatus et dilectus a suis, ut Augustus (omitto enim necessitudines reliquas) diu cunctatus an sibi successorem destinaret, adoptandum Tiberio dedit; sic vulgo favorabilis, ut plurimi tradunt, quotiens aliquo adveniret vel sicunde discederet, prae turba occurrentium prosequentiumve nonnumquam eum discrimen vitae adisse, e Germania vero post compressam seditionem revertenti praetorianas cohortes universas prodisse obviam, quamvis pronuntiatum esset, ut duae tantum modo exirent, populi autem Romani sexum, aetatem, ordinem omnem usque ad vicesimum lapidem effudisse se.

[4] Or de ces qualités il en retira un très grand profit. Il fut à ce point estimé et chéri des siens qu'Auguste (sans parler de ses autres parents), après s'être longtemps demandé s'il n'en ferait pas son successeur, le fit adopter par Tibère ; et il fut à ce point en faveur auprès du peuple, comme le rapporte la plupart des auteurs, qu'à chaque fois qu'il se rendait quelque part ou qu'il en partait, la foule de ceux qui couraient vers lui ou le poursuivaient lui faisait parfois craindre pour sa vie, ainsi lorsqu'il revint de Germanie après avoir maté la révolte des légions, toutes les cohortes prétoriennes se portèrent à sa rencontre, alors qu'il avait été ordonné que deux seulement sortiraient de Rome, et le peuple romain, sans discrimination de classe sociale, d'âge, de sexe, sortit en foule jusqu'à la vingtième borne.

[V] Tamen longe maiora et firmitiora de eo iudicia in morte ac post mortem exstiterunt. Quo defunctus est die, lapidata sunt templa, subversae deum arae, Lares a quibusdam familiares in publicum abjecti, partus conjugum expositi. Quin et barbaros ferunt, quibus intestinum quibusque

adversus nos bellum esset, velut in domestico communique maerore consensisse ad indutias; regulos quosdam barbam posuisse et uxorum capita rasisse ad indicium maximi luctus; regum etiam regem et exercitatione venandi et convictu megistanum abstinuisse, quod apud Parthos justitii instar est.

[5] Pourtant, de loin les plus fortes et les plus fermes opinions à son sujet se manifestèrent pendant et après sa mort. Le jour de son décès, on jeta des pierres sur les temples, on renversa les autels des dieux, quelques-uns jetèrent dehors les dieux Lares protecteurs de leurs familles, exposèrent leurs nouveau-nés. On rapporte même que les barbares, soit en guerre entre eux soit contre nous, consentirent à une trêve comme s'ils voulaient pleurer une détresse nationale et commune avec nous; certains roitelets se rasèrent la barbe et firent tondre leurs épouses en signe d'un très grand deuil; le roi des rois⁴ s'abstint même de chasser et de banqueter avec les grands de son royaume, ce qui chez les Parthes vaut pour notre suspension des tribunaux.

[VI] *Romae quidem, cum ad primam famam valitudinis attonita et maesta civitas sequentis nuntios opperiretur et repente jam vesperi incertis auctoribus convaluisse tandem percebuisset, passim cum luminibus et victimis in Capitolium concursum est ac paene revolsae templi fores, ne quid gestientis vota reddere moraretur, expergefactus e somno Tiberius gratulantium vocibus atque undique concinentium :*

« *Salva Roma, salva patria, salvus est Germanicus.* »

Et ut demum fato functum palam factum est, non solaciis ullis, non edictis inhiberi luctus publicus potuit duravitque etiam per festos Decembris mensis dies. Auxit gloriam desideriumque defuncti et atrocitas insequentium temporum, cunctis nec temere opinantibus reverentia ejus ac metu repressam Tiberi saevitiam, quae mox eruperit.

[6] Or à Rome, comme la cité attristée et stupéfaite à la première nouvelle de sa maladie attendait la suite des informations et que soudain, un soir, sans qu'on en connût les auteurs, s'était enfin propagée l'annonce qu'il était convalescent, de partout la foule accourut avec des torches et avec des victimes sur le Capitole, arracha presque les portes du temple pour que rien ne la retardât dans son exaltation d'accomplir les vœux. Tibère fut réveillé par les cris des manifestations de gratitude et par le concert de voix qui chantaient de partout :

« Sauves sont Rome et la Patrie
Car Germanicus est en vie. »

Mais quand enfin fut ouvertement annoncé qu'il avait accompli sa destinée, nulle consolation, aucun décret ne put arrêter le deuil du peuple qui dura même encore pendant les jours fériés du mois de décembre. Et l'horreur de la période suivante augmenta la gloire et le regret du défunt, car tous étaient d'avis et non sans de sérieuses raisons que la cruauté de Tibère aurait été contenue par la crainte et le respect qu'il avait de Germanicus.

[VII] *Habuit in matrimonio Agrippinam, M. Agrippae et Juliae filiam; ex ea novem liberos tulit : quorum duo infantes adhuc rapti, unus jam puerascens insigni festivitate, cujus effigiem habitu Cupidinis in aede Capitolinae Veneris Livia dedicavit, Augustus in cubiculo suo positam, quotiens introiret, exosculabatur; ceteri superstites patri fuerunt, tres sexus feminini,*

⁴Le roi des Parthes, aussi appelé *Grand Roi*.

Agrippina, Drusilla, Livilla, continuo triennio natae; totidem mares, Nero et Drusus et C. Caesar. Neronem et Drusum senatus Tiberio criminante hostes judicavit.

[7] Il épousa la fille de Marcus Agrippa et de Julie Agrippine dont il eut neuf enfants. Parmi eux, deux moururent en bas âge, un autre tout juste enfant et au charme remarquable. Livie consacra l'image de ce dernier sous l'aspect de Cupidon dans le temple de Vénus au Capitole, Auguste la plaça dans sa chambre et à chaque fois qu'il y entra, il lui donnait un baiser. Les six autres enfants survécurent à leur père. Trois de sexe féminin, Agrippine, Drusilla et Livilla nées toutes à la suite en un espace de trois ans et tout autant de garçons, Néron, Drusus et Caius César. Le Sénat décréta Drusus et Néron ennemis publics sur l'accusation de Tibère.

[VIII] C. Caesar natus est pridie Kalendas Septembres patre suo et C. Fonteio Capitone Consulibus. Ubi natus sit, incertum diversitas tradentium facit. Cn. Lentulus Gaetulicus Tiburigenitum scribit, Plinius Secundus in Treveris vico Ambitarvio supra Confluentes; addit etiam pro argumento aras ibi ostendi inscriptas « ob Agrippinae puerperium ». Versiculi imperante mox eo divulgati apud hibernas legiones procreatum indicant :

*« In castris natus, patriis nutritus in armis,
Jam designati principis omen erat. »*

Ego in actis Antii editum invenio. Gaetulicum refellit Plinius quasi mentitum per adulationem, ut ad laudes juvenis gloriosique principis aliquid etiam ex urbe Herculi sacra sumeret, abusumque audentius mendacio, quod ante annum fere natus Germanico filius Tiburi fuerat, appellatus et ipse C. Caesar, de cujus amabili pueritia immaturoque obitu supra diximus. Plinium arguit ratio temporum. Nam qui res Augusti memoriae mandarunt, Germanicum exacto consulatu in Galliam missum consentiunt jam nato Gaio. Nec Plinii opinionem inscriptio arae quicquam adjuverit, cum Agrippina bis in ea regione filias enixa sit et qualiscumque partus sine ullo sexus discrimine puerperium vocetur, quod antiqui etiam puellas pueros, sicut et pueros puellas dictarent. Extat et Augusti epistula, ante paucos quam obiret menses ad Agrippinam neptem ita scripta de Gaio hoc (neque enim quisquam jam alius infans nomine pari tunc supererat) : « Puerum Gaium XV Kal. Jun., si dii volent, ut ducerent Talarius et Asillius, heri cum iis constitui. Mitto praeterea cum eo ex servis meis medicum, quem scripsi Germanico si vellet ut retineret. Valebis, mea Agrippina, et dabis operam ut valens pervenias ad Germanicum tuum. » Abunde parere arbitror non potuisse ibi nasci Gaium, quo prope bimulus demum perductus ab urbe sit. Versiculorum quoque fidem eadem haec elevat et eo facilius, quod ii sine auctore sunt. Sequenda est igitur, quae sola restat et publici instrumenti auctoritas, praesertim cum Gaius Antium omnibus semper locis atque secessibus praelatum non aliter quam natale solum dilexerit tradaturque etiam sedem ac domicilium imperii taedio urbis transferre eo destinasse.

[8] Caius César est né la veille des Calendes de septembre l'année qu'étaient consuls son père et Caius Fonteius Capito⁵. La diversité des témoignages rend incertain son lieu de naissance. Cnaeus Lentulus Gétulicus⁶ écrit qu'il est né à Tibur, Pline l'Ancien, chez les Trévires dans le village d'Ambitarvium au-dessus de Coblençe et ajoute même pour preuve qu'on montre là-bas des autels avec l'inscription « En l'honneur de l'accouchement d'Agrippine ». Ce distique publié dès qu'il devint empereur indique qu'il vint au monde dans les quartiers d'hiver des légions :

*« Né dans les camps, nourri par un père en armure,
Qu'il serait prince on en avait l'augure. »*

⁵C'est-à-dire le 31 août 12 après J.-C.

⁶Historien et poète, consul en 26 après J.-C. Il fut exécuté sur l'ordre de Caligula en 39 parce qu'il ourdissait contre lui en Germanie.

Quant à moi je trouve au Journal Officiel qu'il naquit à Antium. Pline a réfuté Gétulicus en l'accusant presque de mentir par flagornerie, pour ajouter encore aux louanges d'un prince jeune et vaniteux quelque chose d'une cité consacrée à Hercule, et d'abuser plus effrontément de ce mensonge, parce que presque un an avant, à Tibur, était né un fils de Germanicus, lui-même appelé Caius Caesar, celui dont nous avons rapporté plus haut la beauté enfantine et le décès prématuré. La chronologie contredit Pline. En effet, les mémorialistes des faits d'Auguste s'accordent pour dire que Germanicus fut envoyé en Gaule juste après son consulat, donc après la naissance de Caius. Et l'inscription sur l'autel ne vient aucunement aider Pline, puisque Agrippine mit au monde deux filles dans cette région et que l'on appelle « accouchement » un enfantement sans aucune distinction du sexe, vu que les Anciens avaient coutume de dire *puera* pour *puella* comme *puelli* pour *pueri*. Il reste également une lettre d'Auguste qu'il écrivit à sa nièce Agrippine peu de mois avant de mourir au sujet de notre Caius (il ne lui survivait en effet alors aucun autre enfant de ce même prénom) : « Hier j'ai décidé avec eux, que Talarius et Asillius au XV des calendes de juin⁷, s'il plaît aux dieux, t'emmèneront le petit Caius. Pour l'accompagner, j'envoie aussi un de mes esclaves-médecins que Germanicus, comme je l'ai écrit, peut garder auprès de lui s'il le veut. Porte-toi bien, ma chère Agrippine, et fais en sorte de parvenir en forme auprès de ton cher Germanicus. » Je pense que cela prouve bien assez que Caius n'a pu naître là-bas, puisqu'il y fut emmené depuis Rome alors qu'il avait presque deux ans. Quant au distique, ces mêmes preuves retirent aussi toute créance et ce d'autant plus facilement que ces vers sont sans auteur connu. Il s'ensuit donc que seule demeure l'autorité du document public, surtout que Caius préféra toujours Antium à tout autre endroit pour se retirer et ne l'aima pas autrement qu'on aime sa terre natale. On rapporte aussi qu'il aurait eu le dessein d'y transférer le siège et la résidence de l'empire par dégoût de Rome.

[IX] *Caligulae cognomen castrensi joco traxit, quia manipulario habitu inter milites educabatur. Apud quos quantum praeterea per hanc nutrimentorum consuetudinem amore et gratia valuerit, maxime cognitum est, cum post excessum Augusti tumultuantis et in furorem usque praecipites solus haud dubie ex conspectu suo flexit. Non enim prius destiterunt quam ablegari cum ob seditionis periculum et in proximam civitatem demandari animadvertissent; tunc demum ad paenitentiam versi reprenso ac retento vehiculo invidiam quae sibi fieret deprecati sunt.*

[9] Caligula fut le surnom qu'il dut à une plaisanterie militaire parce qu'il était élevé parmi les soldats dans la tenue d'un fantassin de première classe⁸. En outre, combien il fut aimé et apprécié des soldats grâce à cette habitude de l'éduquer, on le comprit surtout quand, après le décès d'Auguste, il émut, sans qu'on pût en douter, tout seul et à son apparition, les fauteurs de troubles qui se précipitaient jusqu'à la révolte. En effet, ceux-ci ne cessèrent pas avant de se rendre compte qu'on l'éloignait à cause du danger de leur sédition et qu'on allait le confier à une cité voisine; alors seulement ils se mirent à regretter et, après avoir saisi et arrêté sa voiture, ils supplièrent qu'on écarte d'eux la haine qui leur serait faite.

[X] *Comitatus est patrem et Syriaca expeditione. Unde reversus primum in matris, deinde ea relegata in Liviae Augustae proaviae suae contubernio mansit; quam defunctam praetextatus etiam tunc pro rostris laudavit. Transitque ad Antoniam aviam et undevicensimo aetatis anno accitus Capreas a Tiberio uno atque eodem die togam sumpsit barbamque posuit, sine ullo honore qualis contigerat tirocinio fratrum ejus. Hic omnibus insidiis temptatus elicientium co-*

⁷Le 18 mai.

⁸Le nom de Caligula est en effet le diminutif de *caliga*, à savoir la bottine de soldat.

gentiumque se ad querelas nullam umquam occasionem dedit, perinde oblitterato suorum casu ac si nihil cuiquam accidisset, quae vero ipse pateretur incredibili dissimulatione transmittens tantique in avum et qui juxta erant obsequii, ut non immerito sit dictum « nec servum meliorem ullum nec deteriolem dominum fuisse ».

[10] Il accompagna son père aussi dans sa campagne en Syrie. À son retour, il logea d'abord chez sa mère, puis celle-ci envoyée en exil, chez sa bisaïeule Livia Augusta. Quand cette dernière mourut, alors qu'il portait encore la toge prétexte, il fit son éloge funèbre depuis la tribune des rostres. Il alla alors vivre chez sa grand-mère Antonia et, quand il fut dans sa dix-neuvième année, il dut venir à Capri, mandé par Tibère, et le même jour il prit la toge virile et déposa sa barbe, sans avoir eu aucune fonction qui avait accompagné les débuts politiques de ses frères. Là mis à l'épreuve, il ne donna jamais le moindre prétexte à tous les pièges de ceux qui l'engageaient ou le poussaient à se plaindre, oubliant le malheur des siens comme si rien ne leur était arrivé, en vérité il supportait tout cela avec une incroyable dissimulation en laissant tout passer et se montrait d'une telle complaisance envers son grand-père et ceux qui l'entouraient, qu'on ait pu dire de lui non sans raison « qu'il n'y eut pas meilleur esclave ni pire maître ».

[XI] Naturam tamen saevam atque probrosam ne tunc quidem inhibere poterat, quin et animadversionibus poenisque ad supplicium datorum cupidissime interesset et ganeas atque adulteria capillamento celatus et veste longa noctibus obiret ac scaenicas saltandi canendique artes studiosissime appeteret; facile id sane Tiberio patiente, si per has mansuefieri posset ferum ejus ingenium. Quod sagacissimus senex ita prorsus perspexerat ut aliquotiens praedicaret exitio suo omniumque Gaium vivere et se natricem Populo Romano, Phaethontemque orbi terrarum educare.

[11] Pourtant déjà alors, il ne pouvait pas empêcher sa nature cruelle et vicieuse de s'intéresser avec beaucoup de plaisir aux châtimens et aux peines des condamnés au supplice ni de fréquenter de nuit les boîtes et les bordels, dissimulé sous une perruque et un long manteau, ni de rechercher avec trop de passion les arts scéniques de la danse et du chant; certes Tibère supportait cela sans difficultés, en espérant que son naturel sauvage pourrait s'adoucir par ces fredaines. Le très perspicace vieillard l'avait sondé à ce point qu'il disait souvent que Gaius vivait pour sa perte et celle de tous et que lui, Tibère, élevait un dragon pour le peuple romain et un Phaéton pour le monde entier.

[XII] Non ita multo post Juniam Claudillam M. Silani nobilissimi viri filiam duxit uxorem. Deinde augur in locum fratris sui Drusi destinatus, prius quam inauguraretur ad pontificatum traductus est insigni testimonio pietatis atque indolis, cum deserta desolataque reliquis subsidiis aula, Sejanoque tunc suspecto mox et oppresso, ad spem successionis paulatim admoveretur. Quam quo magis confirmaret, amissa Junia ex partu, Enniam Naeviam, Macronis uxorem, qui tum praetorianis cohortibus praeerat, sollicitavit ad stuprum pollicitus et matrimonium suum, si potitus imperio fuisset; deque ea re et jure jurando et chirographo cavuit. Per hanc insinuatius Macroni veneno Tiberium adgressus est, ut quidam opinantur, spirantique adhuc detrahi anulum et, quoniam suspicionem retinentis dabat, pulvinum jussit inici atque etiam fauces manu sua oppressit, liberto, qui ob atrocitatem facinoris exclamaverat, confestim in crucem acto. Nec abhorret a veritate, cum sint quidam auctores ipsum postea etsi non de perfecto, at certe de cogitato quondam parricidio professum; gloriatum enim assidue in commemoranda sua pietate, ad ulciscendam necem matris et fratrum introisse se cum pugione cubiculum Tiberii dormientis et misericordia correptum abjecto ferro recessisse; nec illum, quanquam sensisset, aut inquirere

quicquam aut exequi ausum.

[12] Peu après⁹, il épousa Junia Claudilla, fille du très noble Marcus Silanus. Puis désigné augure à la place de son frère Drusus¹⁰, il fut nommé au pontificat avant que sa nomination ne soit officiellement consacrée, témoignage remarquable de sa pieuse affection et de son caractère et, alors que la cour était désertée et se dépeuplait des derniers piliers et que Séjan était découvert et presque anéanti, il s'approcha insensiblement de l'espoir de succéder à Tibère. Et pour conforter davantage cet espoir, après avoir perdu Junia morte en couches¹¹, il fit sa cours à Ennia Névia, l'épouse de Macron qui commandait alors les cohortes prétoriennes, promettant à celle-ci le mariage s'il obtenait le pouvoir ; et pour cette affaire, il donna comme garanties son serment et un écrit de sa main. Par son intermédiaire, introduit auprès des grâces de Macron, il entreprit d'empoisonner Tibère, selon certains, comme celui-ci respirait encore alors qu'il lui retirait son anneau et, parce qu'il le soupçonnait de le retenir, il le bâillonna avec un coussin et l'étrangla de sa propre main ; un affranchi de Tibère, qui avait crié à cause de l'horreur du crime, fut aussitôt crucifié. Et cela ne manque pas de vérité, puisqu'il existe des auteurs selon lesquels Caligula avoua ensuite, sinon l'avoir perpétré, du moins avoir songé à ce parricide. Très souvent il s'est glorifié, pour rappeler sa piété filiale, de s'être introduit avec un poignard dans la chambre de Tibère endormi pour venger les assassinats de sa mère et de ses frères mais, saisi de pitié, d'être ressorti de la chambre après avoir laissé tomber son arme ; sans que Tibère, quoiqu'il s'en fût rendu compte, osât faire une enquête ni le punir.

[XIII] Sic imperium adeptus, Populum Romanum, vel dicam hominum genus, voti compotem fecit, exoptatissimus princeps maximae parti provincialium ac militum, quod infantem plerique cognoverant, sed et universae plebi urbanae ob memoriam Germanici patris miserationemque prope afflictae domus. Itaque ut a Miseno movit quamvis lugentis habitu et funus Tiberi prosequens, tamen inter altaria et victimas ardentisque taedas densissimo et laetissimo obviorum agmine incessit, super fausta nomina « sidus » et « pullum » et « pupum » et « alumnum » appellantium.

[13] Ainsi parvenu au pouvoir, il combla les vœux du Peuple Romain, je dirais même plus, ceux du genre humain, en prince rêvé par la majorité des provinciaux et des soldats, puisque la plupart l'avait connu enfant, mais aussi par toute la plèbe de la ville émue par le souvenir de son père Germanicus et de compassion pour sa famille presque détruite. Ainsi, lorsqu'il partit des environs de Misène, bien qu'il fût en deuil et suivît le cortège funèbre de Tibère, parmi les autels, les victimes et les torches enflammées, il avança en franchissant une foule très dense et très joyeuse l'appelant des noms plus que favorables « ma star », « mon bébé », « mon mignon », « mon enfant ».

[XIV] Ingressoque urbem, statim consensu senatus et irrumpentis in curiam turbae, irrita Tiberi voluntate, qui testamento alterum nepotem suum praetextatum adhuc coheredem ei dederat, jus arbitriumque omnium rerum illi permissum est tanta publica laetitia, ut tribus proximis mensibus ac ne totis quidem supra centum sexaginta milia victimarum caesa tradantur. Cum deinde paucos post dies in proximas Campaniae insulas trajecisset, vota pro reditu suscepta sunt, ne minimam quidem occasionem quoquam omittente in testificanda sollicitudine et cura de incolumitate ejus. Ut vero in adversam valitudinem incidit, pernoctantibus cunctis circa

⁹En 33, d'après Tacite.

¹⁰Mort en 33.

¹¹En 36, d'après Tacite.

Palatium, non defuerunt qui depugnatos se armis pro salute aegri quique capita sua titulo proposito voverent. Accessit ad immensum civium amorem notabilis etiam externorum favor. Namque Artabanus Parthorum rex, odium semper contemptumque Tiberi prae se ferens, amicitiam hujus ultro petiit venitque ad colloquium legati consularis et transgressus Euphraten aquilas et signa Romana Caesarumque imagines adoravit.

[14] À son arrivée à Rome, aussitôt avec l'accord du sénat et de la foule envahissant la curie, en allant contre la volonté de Tibère, qui lui avait donné comme cohéritier son autre petit-fils¹² encore revêtu de la prétexte, le pouvoir absolu lui fut remis en une telle liesse publique qu'on raconte que pendant les trois mois qui suivirent et même pas en leur totalité, on sacrifia plus de cent soixante mille victimes. Puis, quelques jours après, comme il s'était rendu sur les îles voisines de la Campanie, on assuma l'accomplissement de vœux pour son retour, sans omettre même la moindre occasion de témoigner de l'inquiétude et du souci au sujet de sa sauvegarde. Mais lorsqu'il tomba malade, tous passèrent la nuit autour du Palais et il ne manqua pas de gens pour se battre en armes pour le salut du malade et qui firent don de leur vie en l'affichant. À l'immense affection des citoyens se joignit aussi une remarquable sympathie des étrangers. En effet, Artaban le roi des Parthes, qui mettait toujours en avant sa haine et son mépris envers Tibère, rechercha outre mesure l'amitié de Caligula et se rendit à la convocation du légat consulaire et, après avoir franchi l'Euphrate, il se prosterna devant les aigles, les enseignes romaines et les portraits des Césars.

[XV] Incendebat et ipse studia hominum omni genere popularitatis. Tiberio cum plurimis lacrimis pro contione laudato funeratoque amplissime, confestim Pandateriam et Pontias ad transferendos matris fratrisque cineres festinavit, tempestate turbida, quo magis pietas emineret, adiitque venerabundus ac per semet in urnas condidit; nec minore scaena Ostiam praefixo in biremis puppe vexillo et inde Romam Tiberi subvectos per splendidissimum quemque equestris ordinis medio ac frequenti die duobus ferculis Mausoleo intulit, inferiasque is annua religione publice instituit, et eo amplius matri circenses carpentumque quo in pompa traducere-tur. At in memoriam patris Septembrem mensem Germanicum appellavit. Post haec Antoniae aviae, quidquid umquam Livia Augusta honorum cepisset, uno senatus consulto congessit; patruum Claudium, equitem Romanum ad id tempus, collegam sibi in consulatu assumpsit; fratrem Tiberium die virilis togae adoptavit appellavitque principem juventutis. De sororibus auctor fuit, ut omnibus sacramentis adicerentur : « neque me liberosque meos cariores habebō quam Gaium habeo et sorores eius » ; item relationibus consulum : « quod bonum felixque sit C. Caesari sororibusque eius ». Pari popularitate damnatos relegatosque restituit; criminum, si quae residua ex priore tempore manebant, omnium gratiam fecit; commentarios ad matris fratrumque suorum causas pertinentis, ne cui postmodum delatori aut testi maneret ullus metus, convectos in forum, et ante clare obtestatus deos neque legisse neque attigisse quicquam, concremavit; libellum de salute sua oblatum non recepit, contendens nihil sibi admissum cur cuiquam invisus esset, negavitque se delatoribus aures habere.

[15] Il enflammait aussi en personne les sentiments amicaux des gens par toutes sortes de recherche d'affection. Après les obsèques et l'éloge de Tibère avec de nombreuses larmes pour discours, soudain il se précipita à Pandateria et Pontia pour ramener les cendres de sa mère et de son frère¹³ sous un temps exécrable, pour que sa piété filiale fût plus évidente, il s'y rendit avec un grand respect et déposa lui-même les cendres dans les urnes ; et par une mise en scène pas moindre, ayant fixé à la poupe de sa birème un étendard, il les apporta à Ostie, de là par le

¹²Tibère, le fils de Drusus.

¹³Néron.

Tibre à Rome, et à la mi-journée de ce jour où il y avait foule, il les fit transporter au Mausolée sur deux civières par chaque homme le plus éclatant de la classe des chevaliers et il institua des fêtes religieuses publiques et annuelles et en plus pour sa mère, des jeux du cirque ainsi qu'un char pour que son portrait y fût présenté dans le défilé qui ouvrait les jeux. En souvenir de son père, il fit appeler le mois de septembre *germanicus*. Après cela, il attribua en un ensemble, par un seul sénatus-consulte, à sa grand-mère Antonia, chacun des honneurs qu'avait eus Livia Augusta, il prit pour collègue au consulat son oncle Claude, à cette époque chevalier romain ; il adopta son cousin Tibère Gemellus le jour où celui-ci prit la toge virile et le nomma prince de la jeunesse. Il fut le promoteur de ses sœurs, de sorte qu'elles fussent dans toutes les formules de serments comme : « et je n'aurai pas plus d'amour pour mes enfants que j'en ai pour Gaius et ses sœurs » et même dans les rapports des consuls : « que cela soit bon et favorable à Caius César et à ses sœurs ». Dans le même souci de plaire, il rendit leurs honneurs aux condamnés et aux exilés et fit grâce de tous les crimes, s'il en restait de la période précédente ; il fit mener au forum les dossiers concernant les procès de sa mère et de ses frères, pour enlever toute crainte future à chaque délateur ou témoin, et les fit brûler en attestant ouvertement les dieux n'en avoir lu ni consulté aucun avant ; il refusa un billet au sujet de sa sauvegarde qu'on lui présenta, affirmant qu'il n'en croyait rien parce qu'il n'était haï de personne et il nia prêter l'oreille aux délateurs.

[XVI] *Spintrias monstrosarum libidinum aegre ne profundo mergeret exoratus, urbe submovit. Titi Labieni, Cordi Cremuti, Cassi Severi scripta senatus consultis abolita requiri et esse in manibus lectitarique permisit, quando maxime sua interesset ut facta quaeque posteris tradantur. Rationes imperii ab Augusto proponi solitas sed a Tiberio intermissas publicavit magistratibus liberam juris dictionem et sine sui appellatione concessit. Equites Romanos severe curioseque nec sine moderatione recognovit, palam adempto equo quibus aut probri aliquid aut ignominiae inesset, eorum qui minore culpa tenerentur nominibus modo in recitatione praeteritis. Ut levior labor judicantibus foret, ad quattuor prioris quintam decuriam addidit. Temptavit et comitorum more revocato suffragia populo reddere. Legata ex testamento Tiberi quamquam abolito, sed et Iuliae Augustae, quod Tiberius suppresserat, cum fide ac sine calumnia repraesentata persolvit. Ducentesimam auctionum Italiae remisit; multis incendiorum damna supplevit; ac si quibus regna restituit, adjecit et fructum omnem vectigaliorum et redditum medii temporis, ut Antiocho Commageno sestertium milies confiscatum. Quoque magis nullius non boni exempli fautor videretur, mulieri libertinae octingenta donavit, quod excruciatam gravissimis tormentis de scelere patroni reticuisset. Quas ob res inter reliquos honores decretus est ei clipeus aureus, quem quotannis certo die collegia sacerdotum in Capitolium ferrent, senatu prosequente nobilibusque pueris ac puellis carmine modulato laudes virtutum ejus canentibus. Decretum autem ut dies, quo cepisset imperium, Parilia uocaretur, velut argumentum rursus conditae urbis.*

[16] Péniblement prié de ne pas plonger dans les profondeurs les spintries¹⁴ de plaisirs monstrueux, il les chassa de la Ville. Il permit que les écrits de Titus Labienus, de Cordius Cremutus et de Cassius Severus interdits par sénatus-consultes fussent recherchés, à la portée de tous et lus, puisqu'il était de son plus grand intérêt que les événements qu'ils relataient fussent livrés à la postérité. Il rendit publics les bilans de l'empire couramment proposés par Auguste mais interrompus par Tibère et concéda aux magistrats une liberté de jugements sans recourir à lui. Il inscrivit les chevaliers romains avec sérieux et rigueur, non sans modération, car il retira ou-

¹⁴Inventeurs (cf. la *Vie de Tibère* par Suétone (XLIII) : « Dans sa retraite de Capri, il inventa aussi des boudoirs, siège de ses plaisirs secrets dans lequel des troupes de filles et de débauchés et des inventeurs d'accouplement monstrueux, qu'il appelait *spintries*, rassemblés sur trois files s'accouplaient à tour de rôle en sa présence pour exciter à cette vue ses désirs fléchissants. »).

vertement leur cheval à ceux qui étaient frappés de quelque opprobre ou ignominie mais passa sur le nom de ceux qui étaient entachés d'une faute moindre. Pour alléger le travail des juges, il ajouta une cinquième décurie aux quatre d'avant. Il essaya aussi de restituer au peuple le droit de vote en rétablissant l'usage des comices. Il acquitta sans délais avec loyauté et sans supercherie les legs inscrits dans le testament de Tibère bien qu'il eût été rendu caduc mais aussi ceux du testament de Julia Augusta que Tibère avait supprimé. Il fit remise pour l'Italie de la taxe d'un demi pour cent sur les ventes aux enchères ; apporta un secours à beaucoup de monde dans leurs pertes suite à des incendies ; et à ceux qu'il remit sur leurs trônes, il ajouta en outre tout le profit des impôts et le revenu de l'intervalle, comme à Antiochus Commagène cent millions de sesterces confisqués. Et pour qu'il fût vu partout comme partisan du bon exemple, il fit don de huit cent mille sesterces à une femme affranchi, parce que, bien qu'elle fût gravement torturée, elle garda le silence sur le crime de son maître. Pour tout cela et parmi d'autres honneurs on le récompensa par décret d'un bouclier d'or que les collègues des prêtres devraient porter au Capitole chaque année à une date précise, avec un défilé du sénat et des garçons et filles nobles qui devaient chanter les louanges de ses vertus en un chant modulé. On décréta aussi que le jour de sa prise du pouvoir serait appelé *Parilies* comme preuve de renaissance de la Ville¹⁵.

[XVII] Consulatus quattuor gessit, primum ex Kalendis Iuliis per duos menses, secundum ex Kalendis Ianuariis per XXX dies, tertium usque in Idus Ianuarias, quartum usque septimum Idus easdem. Ex omnibus duos novissimos conjunxit. Tertium autem Luguduni iniit solus, non ut quidam opinantur superbia neglegentiave, sed quod defunctum sub Kalendarum diem collegam rescisse absens non potuerat. Congiarium populo bis dedit trecenos sestertios, totiens abundantissimum epulum senatui equestrique ordini, etiam conjugibus ac liberis utrorumque; posteriore epulo forensia insuper viris, feminis ac pueris fascias purpurae ac conchylii distribuit. Et ut laetitiam publicam in perpetuum quoque augetet, adjecit diem Saturnalibus appellavitque Iuvenalem.

[17] Il a assumé quatre consulats¹⁶, le premier depuis les calendes de juillet pendant deux mois, le second à partir des calendes de janvier pendant 30 jours, le troisième jusqu'aux ides de janvier, le quatrième jusqu'à un septième jour des mêmes ides. De tous ces consulats, il assumait les deux derniers à la suite. Quant à son troisième consulat, il l'initia à Lyon tout seul, non comme certains le pensent par orgueil ou par négligence, mais parce que, absent de Rome, il n'avait pu savoir que son collègue était mort le jour des calendes. Il distribua au peuple deux fois un congiaire de trois cents sesterces, autant de festins fastueux pour le sénat et l'ordre équestre et même aux épouses et enfants des deux ordres ; au dernier festin, il distribua en outre des togas aux hommes, et des bandelettes de pourpre pour les femmes et les enfants. Et pour accroître la joie publique de façon perpétuelle, il ajouta un jour aux Saturnales et l'appela jour de la jeunesse.

[XVIII] Munera gladiatoria partim in amphitheatro Tauri partim in Saeptis aliquot edidit, quibus inseruit catervas Afrorum Campanorumque pugilum ex utraque regione electissimorum. Neque spectaculis semper ipse praesedit, sed interdum aut magistratibus aut amicis praesidendi munus injunxit. Scaenicos ludos et assidue et varii generis ac multifariam fecit, quondam et nocturnos accensis tota urbe luminibus. Sparsit et missilia variarum rerum et panaria cum ob-

¹⁵La fête des Parilies a lieu le onzième jour avant les calendes de mai [21 avril], en souvenir de la fondation de Rome.

¹⁶En 37, 39, 40 (tout seul) et 41.

sonio viritim divisit; qua epulatione equiti Romano contra se hilarius avidiusque vescenti partes suas misit, sed et senatori ob eandem causam codicillos, quibus praetorem eum extra ordinem designabat. Edidit et circenses plurimos a mane ad vesperam interjecta modo Africanarum venatione modo Troiae decursione, et quosdam praecipuos, minio et chrysocolla constrato circo nec ullis nisi ex senatorio ordine aurigantibus. Commisit et subitos, cum e Gelotiana apparatus circi prospicientem pauci ex proximis Maenianis¹⁷ postulassent.

[18] Il offrit des jeux de gladiateurs soit dans l'amphithéâtre de Taurus soit aux Saepta, en y introduisant les boxeurs africains et campaniens les plus célèbres des deux provinces. Il ne présida pas toujours en personne aux spectacles, mais de temps en temps il confia la présidence des jeux à des magistrats ou à des amis. Il donna fréquemment des pièces de théâtre de genre divers et en beaucoup d'endroits, une fois même en nocturne après avoir fait illuminer toute la ville. Il distribua des cadeaux variés qu'il envoyait sur la foule et des paniers avec des vivres qu'il divisa par tête; pendant un repas de cette sorte il envoya à un chevalier romain trop joyeux et trop gourmand, placé face à lui, sa part de nourriture et à un sénateur pour cette même raison il envoya aussi des codicilles, dans lesquels il le désignait préteur hors classe. La plupart des jeux du cirque qu'il offrit duraient du matin jusqu'au soir, interrompus tantôt par des chasses africaines tantôt par un défilé troyen, et dans les principaux, il parsema le sable du cirque de vermillon et de pierres précieuses et personne ne pouvait conduire des chars, sauf les gens de rang sénatorial. Il en donna aussi à l'improviste, comme le lui avaient demandé quelques personnes installées sur des balcons proches pendant qu'il inspectait la décoration du cirque depuis la Gélotienne¹⁸.

[XIX] Novum praeterea atque inauditum genus spectaculi excogitavit. Nam Baiarum medium intervallum ad Puteolanas moles, trium milium et sescentorum fere passuum spatium, ponte conjunxit contractis undique onerariis navibus et ordine duplici ad anchoras conlocatis superjectoque terreno ac directo in Appiae viae formam. Per hunc pontem ultro citro comnavit biduo continenti, primo die phalerato equo insignisque quercea corona et caetra et gladio aureaque chlamyde, postridie quadrigario habitu curriculoque bijugi famosorum equorum, prae se ferens Dareum puerum ex Parthorum obsidibus, comitante praetorianorum agmine et in essedis cohorte amicorum. Scio plerosque existimasse talem a Gaio pontem excogitatum aemulatione Xerxis, qui non sine admiratione aliquanto angustiore Hellespontum contabulaverit; alios, ut Germaniam et Britanniam, quibus imminebat, alicujus immensi operis fama territaret. Sed avum meum narrantem puer audiebam, causam operis ab interioribus aulicis proditam, quod Thrasyllus mathematicus anxio de successore Tiberio et in verum nepotem proniori affirmasset non magis Gaium imperaturum quam per Baianum sinum equis discursurum.

[19] De plus, il imagine un genre de spectacle nouveau et sans précédent. En effet, il rejoint l'intervalle de presque trois mille six cents pas entre Baiae et les digues de Pouzzoles avec un pont fait de navires marchands placés en double file et à l'ancre sur lesquels fut jeté un chemin de terre et droit à la ressemblance de la Via Appia. Pendant deux jours de suite, il fit un aller retour sur ce pont, au premier jour sur un cheval orné de phalères et de décorations il portait une couronne de feuilles de chêne, un petit bouclier de cuir, un glaive et un manteau militaire grec doré, le lendemain habillé en aurige il menait un attelage de deux célèbres chevaux, avec devant lui Darius un des jeunes otages parthes et escorté des prétoriens et de la cour de ses amis dans des voitures. Je sais bien que la plupart ont estimé que Caius imagine un tel pont pour imiter Xerxès, qui aurait établi un pont non sans entraîner une certaine admiration sur

¹⁷Maenius eut le premier l'idée de construire un tel balcon devant sa maison.

¹⁸La maison de Gelos, personnage inconnu.

le détroit de l’Hellespont et que d’autres ont estimé qu’il cherchait à effrayer par la renommée de cet immense ouvrage la Germanie et la Bretagne qu’il menaçait d’attaquer. Mais dans mon enfance, j’ai entendu mon grand-père expliquer pour cause de cet ouvrage des rumeurs de la cour selon lesquelles le mage Thrasyllus aurait affirmé à Tibère, qui s’inquiétait au sujet de sa succession et qui était plus favorable à son vrai petit-fils¹⁹, que Caius n’avait pas plus de chance de gouverner l’empire que de traverser le golfe de Baiae à cheval.

[XX] *Edidit et peregre spectacula, in Sicilia Syracusis asticos ludos et in Gallia Luguduni miscellos; sed hic certamen quoque Graecae Latinaeque facundiae, quo certamine ferunt victoribus praemia victos contulisse, eorundem et laudes componere coactos; eos autem, qui maxime displicuissent, scripta sua spongia linguave delere jussos, nisi ferulis objurgari aut flumine proximo mergi maluissent.*

[20] Il fit aussi présenter des spectacles à l’étranger, en Sicile à Syracuse des jeux urbains et en Gaule à Lyon des jeux mixtes; mais là, il fit faire un concours d’éloquence grecque et latine, on raconte que pour ce concours les vaincus devaient récompenser leurs vainqueurs, et furent tenus de composer leur éloge; or ceux qui auraient grandement déplu reçurent l’ordre d’effacer leurs écrits avec une éponge ou leur langue, à moins qu’ils ne préférassent être punis par la fêrule ou être jetés dans le fleuve proche.

[XXI] *Opera sub Tiberio semiperfecta, templum Augusti theatrumque Pompei, absolvit. Incohavit autem aquae ductum regione Tiburti et amphitheatrum juxta Saepta, quorum operum a successore ejus Claudio alterum peractum, omissum alterum est. Syracusis conlapsa vetustate moenia deorumque aedes refectae. Destinaverat et Sami Polycratis regiam restituere, Mileti Didymeum peragere, in jugo Alpium urbem condere, sed ante omnia Isthmum in Achaia perfodere, miseratque iam ad dimetiendum opus primipilarem.*

[21] Il termina les ouvrages à moitié achevés sous Tibère, le temple d’Auguste et le théâtre de Pompée. Il commença un aqueduc partant de la région de Tibur et un amphithéâtre jouxtant les Saepta et, de ces ouvrages, l’un fut terminé par son successeur Claude et l’autre abandonné. À Syracuse, il répara les remparts croulants de vieillesse et les temples des dieux. Il avait l’ambition de reconstruire le palais de Polycrate à Samos, de terminer le Didymée²⁰ à Milet, de fonder une ville au sommet des Alpes, mais avant tout de creuser l’Isthme en Grèce, et il y avait envoyé un primipilaire pour mesurer cet ouvrage.

[XXII] *Hactenus quasi de principe, reliqua ut de monstro narranda sunt. Compluribus cognominibus adsumptis; nam et « pius » et « castrorum filius » et « pater exercituum » et « optimus maximus Caesar » vocabatur; cum audiret forte reges, qui officii causa in urbem advenerant, concertantis apud se super cenam de nobilitate generis, exclamavit :*

... εἷς κόρανος ἔστω,
Εἷς βασιλεύς.

Nec multum afuit quin statim diadema sumeret speciemque principatus in regni formam converteret. Verum admonitus et principum et regum se excessisse fastigium, divinam ex eo majestatem asserere sibi coepit; datoque negotio, ut simulacra numinum religione et arte praeclara, inter

¹⁹Tibère, le fils de Drusus.

²⁰Temple d’Apollon.

quae Olympii Jovis, apportarentur e Graecia, quibus capite dempto suum imponeret, partem Palatii ad forum usque promovit, atque aede Castoris et Pollucis in vestibulum transfigurata, consistens saepe inter fratres deos, medium adorandum se adeuntibus exhibebat; et quidam eum Latiarem Jovem consalutarunt. Templum etiam numini suo proprium et sacerdotes et exco-gitatissimas hostias instituit. In templo simulacrum stabat aureum iconicum amiciebaturque cotidie veste, quali ipse uteretur. Magisteria sacerdotii ditissimus quisque et ambitione et licita-tione maxima vicibus comparabant. Hostiae erant phoenicopteri, pavones, tetraones, numidicae, meleagrides, phasianae, quae generatim per singulos dies immolarentur. Et noctibus quidem plenam fulgentemque lunam invitabat assidue in amplexus atque concubitum, interdum vero cum Capitolino Jove secreto fabulabatur, modo insusurrans ac praebens in vicem aurem, modo cla-rius nec sine jurgiis.

Nam vox comminantis audita est :

Ἦ μ' ἀνάειρ' ἢ ἐγὼ σέ

donec exoratus, ut referebat, et in contubernium ultro invitatus super templum Divi Augusti ponte transmisso Palatium Capitoliumque conjunxit. Mox, quo propior esset, in area Capitolina novae domus fundamenta jecit.

[22] Jusqu'ici j'ai rapporté les faits d'une sorte de prince, maintenant pour le reste il me faut parler comme d'un monstre. Ayant pris plusieurs surnoms, puisqu'il était appelé « le pieux », « le fils des camps », « le père des armées » et « César très bon très grand », comme d'aventure il aurait entendu des rois, qui étaient venus pour affaire dans la Ville, se battre chez lui à sa table sur la noblesse de leur famille, il s'écria :

« Qu'un seul soit commandant,
Qu'un seul soit souverain.²¹ »

Et il s'en fallut de peu qu'il prît aussitôt le diadème et transformât l'apparence du principat en un régime monarchique. Mais averti qu'il avait dépassé le rang des princes et des rois, il se mit du coup à s'attribuer la majesté divine ; et l'affaire conclue, pour qu'on apportât de Grèce les statues des dieux les plus célèbres sous le rapport de la piété et de l'art, parmi lesquelles celle de Jupiter Olympien²², dont on remplacerait la tête par la sienne, il fit construire une aile du palais jusqu'au Forum et transforma le temple de Castor et Pollux en vestibule, se tenant souvent entre les frères divins, il s'offrait au milieu d'eux à l'adoration des visiteurs et certains le saluèrent comme Jupiter Latin. Et même pour sa propre divinité il décréta un temple, des prêtres et des victimes des plus fantaisistes. Dans ce temple se dressait sa statue faite d'après nature et en or que l'on habillait chaque jour comme lui-même était vêtu. À tour de rôle, chacun des plus riches, acquérait les plus hautes fonctions de la prêtrise par la brigue et la plus grande surenchère. Pour victimes, il y avait des flamants, des paons, des coqs de bruyère, des oiseaux de Numidie, des méléagrides, des faisans, qui étaient généralement sacrifiés chaque jour. Et, bien sûr, de nuit il invitait fréquemment la lune pleine et brillante dans ses bras et sur sa couche, et de jour il parlait en secret avec Jupiter Capitolin, tantôt tour à tour en murmurant et en lui prêtant l'oreille, tantôt à voix plus forte et non sans disputes. En effet, on entendait la voix²³ le menaçant :

« Enlève-moi, ou moi je t'enlève!²⁴ »

²¹Homère, *Iliade*, II, 204.

²²Œuvre du célèbre sculpteur Phidias.

²³De Caius.

²⁴Homère, *Iliade*, XXIII, 724.

jusqu'à ce que fléchi, comme il le rapportait, et par dessus le marché convié à son intimité, il fit réunir le Palatin au Capitole au moyen d'une passerelle au dessus du temple du Divin Auguste. Puis, pour être plus proche de lui, il fit jeter les fondations d'un nouveau palais sur la place du Capitole.

[XXIII] *Agrippae se nepotem neque credi neque dici ob ignobilitatem ejus volebat suscebatque, si qui vel oratione vel carmine imaginibus eum Caesarum insererent. Praedicabat autem matrem suam ex incesto, quod Augustus cum Iulia filia admisisset, procreatam; ac non contentus hac Augusti insectatione Actiacas Siculasque victorias, ut funestas populo Romano et calamitosas, vetuit sollempnibus feriis celebrari. Liviam Augustam proaviam « Vlixem stolatum » identidem appellans, etiam ignobilitatis quadam ad senatum epistula arguere ausus est quasi materno avo decurione Fundano ortam, cum publicis monumentis certum sit, Aufidium Lurconem Romae honoribus functum. Aviae Antoniae secretum petenti denegavit, nisi ut interveniret Macro praefectus, ac per istius modi indignitates et taedia causa exitit mortis, dato tamen, ut quidam putant, et veneno; nec defunctae ullum honorem habuit prospexitque e triclinio ardentem rogam. Fratrem Tiberium inopinantem repente immisso tribuno militum interemit; Silanum item socerum ad necem secandasque novacula fauces compulit, causatus in utroque, quod hic ingressum se turbatius mare non esset secutus ac spe occupandi urbem, si quid sibi per tempestates accideret, remansisset, ille antidotum oboluisset, quasi ad praecavenda venena sua sumptum, cum et Silanus impatientiam nauseae vitasset et molestiam navigandi, et Tiberius propter assiduam et ingravescentem tussim medicamento usus esset. Nam Claudium patrum non nisi in ludibrium reservavit.*

[23] Il ne voulait pas qu'on le crût et qu'on le dît petit-fils d'Agrippa à cause des origines obscures de ce dernier et il s'emportait lorsque dans des discours ou des poèmes on mêlait celui-ci aux souvenirs des Césars. Il prétendait que sa mère était le fruit d'un inceste qu'Auguste se serait permis avec sa fille Julie; et non content de cette calomnie envers Auguste, il interdit les fêtes annuelles où l'on célébrait ses victoires, celle d'Actium et celle de la guerre de Sicile, sous le prétexte qu'elles furent néfastes et désastreuses pour le peuple romain. Surnommant sans cesse sa bisaïeule Livie Augusta d'« Ulysse en robe », il osa même lui reprocher la bassesse de ses origines dans une lettre au sénat comme descendante d'un grand-père maternel décurion de Fondi, bien qu'il soit assuré par des documents publics qu'Aufidius Lurco assura des magistratures à Rome. Il refusa une audience particulière à sa grand-mère Antonia, qui le demandait, sans la présence du préfet Macron et par des petites et tracasseries de cet ordre il fut cause de sa mort, lui donnant même du poison, comme certains le pensent; il ne prodigua aucun honneur à la décédée et regarda depuis sa salle à manger les flammes du bûcher. Il fit tuer par surprise son cousin Tibère²⁵ en lui envoyant soudain un tribun militaire, de même il força son beau-frère Silanus au suicide en se tranchant la gorge avec un rasoir; emporté contre eux deux, parce que le second ne l'avait pas suivi lors d'un voyage par mer trop agitée, et qu'il était resté à Rome dans l'espoir de se rendre maître de la ville au cas où il lui serait arrivé quelque chose à cause des intempéries; et parce que le premier avait exhalé l'odeur d'un antidote pris comme pour se prémunir de ses poisons, alors que Silanus s'évitait la souffrance du mal de mer et la gêne d'une navigation et que Tibère avait fait usage d'un médicament à cause d'une toux tenace qui empirait. Quant à son oncle Claude, il le laissa en vie uniquement pour s'en moquer.

[XXIV] *Cum omnibus sororibus suis consuetudinem stupri fecit plenoque convivio singulas infra se vicissim conlocabat uxore supra cubante. Ex iis Drusillam vitiasse virginem praetexta-*

²⁵Gemellus.

tus adhuc creditur atque etiam in concubitu ejus quondam deprehensus ab Antonia avia, apud quam simul educabantur ; mox Lucio Cassio Longino consulari conlocatam abduxit et in modum justae uxoris propalam habuit ; heredem quoque bonorum atque imperii aeger instituit. Eadem defuncta justitium indixit, in quo risisse lavisse cenasse cum parentibus aut conjuge liberisve capital fuit. Ac maeroris impatiens, cum repente noctu profugisset ab urbe transcucurrissetque Campaniam, Syracusas petit, rursusque inde prope rediit barba capilloque promisso ; nec unquam postea quantiscumque de rebus, ne pro contione quidem populi aut apud milites, nisi per numen Drusillae dejeravit. Reliquas sorores nec cupiditate tanta nec dignatione dilexit, ut quas saepe exoletis suis prostraverit ; quo facilius eas in causa Aemili Lepidi condemnavit quasi adulteras et insidiarum adversus se conscias ei nec solum chirographa omnium requisita fraude ac stupro divulgavit, sed et tres gladios in necem suam praeparatos Marti Vltori addito elogio consecravit.

[24] Il eut des relations coupables avec toutes ses sœurs et en plein banquet il faisait placer chacune d'elles à tour de rôle sur le lit inférieur au sien, son épouse étant allongée sur le lit supérieur. De ses sœurs, on croit qu'il déflora Drusilla alors qu'il portait encore la toge prétexte et qu'il fut surpris au lit avec elle par leur grand-mère Antonia, chez qui ils étaient élevés ; puis il l'enleva à Lucius Cassius Longinus et la tint en public pour sa femme légitime ; tombé malade, il la nomma héritière tant de ses biens que de l'empire. Quand elle mourut, il décida d'une suspension des affaires pendant laquelle il fut puni de mort de rire, d'aller aux bains, de dîner avec ses parents, son conjoint et ses enfants. N'en pouvant plus de tristesse, après s'être enfui soudainement de nuit de la ville et avoir traversé la Campanie, il gagna Syracuse et en revint hâtivement avec la barbe et les cheveux longs ; et ensuite dans n'importe quelle affaire, même dans l'assemblée du peuple ou devant les soldats, il ne jura que par la divinité de Drusilla. Il n'aima pas ses autres sœurs avec autant de désir ni autant d'estime, puisqu'il les aurait souvent prostituées à ses mignons ; il les condamna d'autant plus facilement dans le procès d'Aemilius Lepidus²⁶ comme adultères et complices de son complot contre lui et non seulement il publia des pièces écrites de leur main qu'il avait obtenues par la ruse et le déshonneur mais aussi il consacra à Mars Vengeur, en y ajoutant un ex-voto, les trois épées qu'elles avaient préparées pour son assassinat.

[XXV] *Matrimonia contraxerit turpius an dimiserit an tenuerit, non est facile discernere. Liviam Orestillam C. Pisoni nubentem, cum ad officium et ipse venisset, ad se deduci imperavit intraque paucos dies repudiatam biennio post relegavit, quod repetisse usum prioris mariti tempore medio videbatur. Alii tradunt adhibitum cenae nuptiali mandasse ad Pisonem contra accumbentem : « Noli uxorem meam premere », statimque e convivio abduxisse secum ac proximo die edixisse : matrimonium sibi repertum exemplo Romuli et Augusti. Lolliam Paulinam, C. Memmio consulari exercitus regenti nuptam, facta mentione aviae ejus ut quondam pulcherrimae, subito ex provincia evocavit ac perductam a marito conjunxit sibi brevique missam fecit interdicto cujusquam in perpetuum coitu. Caesoniam neque facie insigni neque aetate integra matremque iam ex alio viro trium filiarum, sed luxuriae ac lasciviae perditae, et ardentius et constantius amavit, ut saepe chlamyde peltaque et galea ornatam ac iuxta adequantem militibus ostenderit, amicis vero etiam nudam. Uxorio nomine non prius dignatus est quam enixam, uno atque eodem die professus et maritum se ejus et patrem infantis ex ea natae. Infantem autem, Iuliam Drusillam appellatam, per omnium dearum templa circumferens Minervae gremio imposuit alendamque et instituendam commendavit. Nec ullo firmiore indicio sui seminis esse credebat quam feritatis, quae illi quoque tanta iam tunc erat, ut infestis digitis ora et oculos simul ludentium infantium incesseret.*

²⁶Il avait été marié avec Drusilla.

[25] Il n'est pas aisé de discerner s'il agit plus honteusement en contractant ses mariages ou en les rompant ou en les maintenant. Il ordonna que Livia Orestilla qui épousait Caius Pison, alors qu'il était venu en personne à la cérémonie, fût emmenée chez lui, en peu de jours il la répudia et deux ans après l'exila, parce que dans l'intervalle elle semblait avoir eu des relations avec son premier mari. D'autres racontent que s'étant invité au repas nuptial il avait ordonné à Pison allongé face à lui : « Ne serre pas ma femme ! » et après l'avoir aussitôt soustraite du banquet il aurait édicté le jour suivant qu'il avait trouvé pour lui un mariage à l'exemple de Romulus et d'Auguste²⁷. Quant à Lolliia Paulina, épouse du consulaire Caius Memmius qui commandait aux armées, mention faite que sa grand-mère était autrefois une très belle femme, il la convoqua subitement de sa province et, celle-ci ramenée par son mari, il l'épousa puis la congédia aussitôt avec interdiction perpétuelle de se remarier²⁸. Caesonia, qui n'était pas d'une beauté signifiante ni de première jeunesse et déjà mère de trois filles d'un autre mariage, mais perdue de débauche et de libertinage, il l'aima avec plus d'ardeur et plus de fidélité au point qu'il la présenta souvent aux soldats chevauchant à son côté, revêtue d'une chlamyde, d'un bouclier de cavalerie et d'un casque, et même nue à ses amis. Il ne la gratifia pas du nom d'épouse avant qu'elle n'accouchât et en un seul et même jour il se déclara son mari et le père de la fille qu'elle eut. Il plaça cette enfant, qu'il avait nommée Julia Drusilla, sur le giron de Minerve, après avoir fait le tour des temples de toutes les déesses, et lui ordonna de la nourrir et l'éduquer. Et il n'imaginait pas preuve plus ferme qu'elle était de sa semence que la cruauté qu'elle montrait déjà alors en attaquant avec ses doigts dangereux les visages et les yeux de ses petits compagnons de jeux.

[XXVI] *Leve ac frigidum sit his addere, quo propinquos amicosque pacto tractaverit, Ptolemaeum regis Jubae filium, consobrinum suum, erat enim et is M. Antoni ex Selene filia nepos, et in primis ipsum Macronem, ipsam Enniam. Adjutores imperii : quibus omnibus pro necessitudinis jure proque meritorum gratia cruenta mors persoluta est. Nihilo reverentior leniorve erga senatum, quosdam summis honoribus functos ad essedum sibi currere togatos per aliquot passuum milia et cenanti modo ad pluteum modo ad pedes stare succinctos linteo passus est ; alios cum clam interemisset, citare nihilo minus ut vivos perseveravit, paucos post dies voluntaria morte perisse mentitus. Consulibus oblitis de natali suo edicere abrogavit magistratum fuitque per triduum sine summa potestate res publica. Quaestorem suum in conjuratione nominatum flagellavit veste detracta subjectaque militum pedibus, quo firme verberaturi insisterent. Simili superbia violentiaque ceteros tractavit ordines. Inquietatus fremitu gratuita in circo loca de media nocte occupantium, omnis fustibus abegit ; elisi per eum tumultum viginti amplius equites Romani, totidem matronae, super innumeram turbam ceteram. Scaenicis ludis, inter plebem et equitem causam discordiarum ferens, decimas maturius dabat, ut equestria ab infimo quoque occuparentur. Gladiatorio munere reductis interdum flagrantissimo sole velis emitti quemquam vetabat, remotoque ordinario apparatu tabidas feras, vilissimos senioque confectos gladiatores, proque paegniariis patres familiarum notos in bonam partem sed insignis debilitate aliqua corporis subiciebat. Ac nonnumquam horreis praecclusis populo famem indixit.*

[26] Il serait léger et froid d'ajouter à ces choses-là comment il traita le fils du roi Juba Ptolémée, son cousin, c'était en effet le petit-fils de Marc Antoine par Séléne la fille de celui-ci, et surtout Macron et Ennia eux-mêmes, ses soutiens à l'empire : à eux tous selon le droit de la parenté et en remerciement de leurs mérites, une mort sanglante fut leur récompense. En rien plus révérencieux et plus doux envers le sénat, il admit que ceux qui s'étaient acquittés des plus hautes magistratures courussent en toge après son char sur plusieurs milliers de pas et, pendant

²⁷Romulus se maria avec Hersilia et Auguste avec Livie, toutes les deux déjà mariées.

²⁸Elle chercha plus tard à épouser Claude, après la mort de Messaline ; Agrippine la fit alors périr.

qu'il mangeait, se tinsent debout et ceinturés de toile, tantôt derrière son dossier tantôt à ses pieds ; il continua d'appeler par leurs noms d'autres sénateurs, alors qu'il les avait fait mourir secrètement, pas moins que s'ils étaient encore vivants et, peu de jours après, prétendit qu'ils s'étaient suicidés. Les consuls ayant omis de proclamer son anniversaire, il les destitua de leur charge et l'état fut pendant trois jours sans autorité suprême. Il fit fouetter son questeur dénoncé dans un complot. Le vêtement de celui-ci fut arraché et jeté sous les pieds des soldats pour qu'en se tenant dessus ils le frappassent fermement. Il traita les autres classes sociales avec la même violence et le même orgueil. Réveillé par le bruit de ceux qui occupaient depuis le milieu de la nuit les places gratuites au cirque, il les fit tous chasser à coups de bâton ; plus de vingt chevaliers romains et autant de grandes dames furent écrasés dans cette bousculade, outre une foule innombrable. Pendant les jeux scéniques, créant une cause de dispute entre la plèbe et les chevaliers, il distribuait les dîmes²⁹ de bon matin pour que les places des chevaliers fussent occupées aussi par la populace. Lors d'un combat de gladiateurs, il interdit à quiconque de sortir après avoir fait replier les voiles sous un soleil de plomb et après avoir renvoyé les préparatifs habituels il présenta des fauves malades, des gladiateurs sans valeur et courbés de vieillesse, et comme escrimeurs des pères de famille de bonne réputation mais marqués de quelque difformité. Et, quelquefois après avoir fermé les greniers, il annonça au peuple une disette.

[XXVII] *Saevitiam ingenii per haec maxime ostendit. Cum ad saginam ferarum muneri prae-paratarum carius pecudes compararentur, ex noxiis laniandos adnotavit, et custodiarum seriem recognoscens, nullius inspecto elogio, stans tantum modo intra porticum mediam, « a calvo ad calvum » duci imperavit. Votum exegit ab eo, qui pro salute sua gladiatoriam operam promiserat, spectavitque ferro dimicantem nec dimisit nisi victorem et post multas preces. Alterum, qui se periturum ea de causa voverat, cunctantem pueris tradidit, verbenatum infulatumque votum reposcentes per vicus agerent, quoad praecipitaretur ex aggere. Multos honesti ordinis deformatos prius stigmatum notis ad metalla et munitiones viarum aut ad bestias condemnavit aut bestiarum more quadripedes cavea coercuit aut medios serra dissecuit, nec omnes gravibus ex causis, verum male de munere suo opinatos, vel quod numquam per genium suum dejerassent. Parentes supplicio filiorum interesse cogebat ; quorum uni valitudinem excusanti lecticam misit, alium a spectaculo poenae epulis statim adhibuit atque omni comitate ad hilaritatem et jocos provocavit. Curatorem munerum ac venationum per continuos dies in conspectu suo catenis verberatum non prius occidit quam offensus putrefacti cerebri odore. Atellanae poetam ob ambigui joci versiculum media amphitheatri harena igni cremavit. Equitem Romanum objectum feris, cum se innocentem proclamasset, reduxit abscisaque lingua rursus induxit.*

[27] Il montra la cruauté de son naturel surtout par ce qui suit. Comme le bétail pour la pitance des fauves destinés aux jeux s'achetait trop cher, il désigna parmi les condamnés ceux à dévorer et en parcourant la liste des prisons, sans avoir inspecté le registre d'écrou d'aucune, se tenant en tout et pour tout au milieu d'un portique il ordonna de les choisir « du chauve au chauve »³⁰. Il exigea que s'accomplît le vœu d'un homme qui avait promis, pour que Caius recouvrît la santé, de combattre comme gladiateur, il le regarda combattre et ne le laissa partir que vainqueur et après moult prières. Un autre, qui avait fait vœu de mourir pour la même raison, mais qui hésitait, il le livra aux enfants couronné de verveine et de bandelettes pour qu'ils le promenassent à travers les quartiers en lui rappelant son vœu jusqu'à ce qu'il fût balancé du haut de la terrasse. Il condamna aux mines et à la voirie ou aux bêtes de nombreux hommes

²⁹Sorte de présent fait au peuple.

³⁰C'est-à-dire *indistinctement*. Peut-être les condamnés aux deux extrémités de la file étaient-ils chauves. À moins qu'il ne cherchât à mieux souligner sa haine à l'égard des Séjans puisque, en souvenir du préfet Séjan, tous les chauves étaient appelés *Seiani*.

d'un rang honnête, d'abord enlaidis par un marquage au fer rouge, il en fit enfermer en cage où ils se tenaient à quatre pattes comme des bêtes ou bien il en fit découper à la scie par le milieu et pas tous pour de graves motifs mais parce qu'ils avaient émis une mauvaise opinion sur ses jeux ou parce qu'ils n'avaient jamais prêté serment sur son génie. Il forçait les pères à assister au supplice de leurs fils ; alors que l'un d'eux s'excusa en prétextant une maladie, il lui envoya une chaise à porteurs, il invita un autre à un banquet juste après le spectacle de la mise à mort et avec toute sa bonne humeur l'incita à rire et à plaisanter. Il fit supprimer un responsable des jeux et des chasses, qu'il faisait frapper à coups de chaîne pendant plusieurs jours de suite devant lui, seulement après qu'il ne supporta plus l'odeur de cervelle en putréfaction. Il fit brûler au milieu de la piste de sable d'un amphithéâtre l'auteur d'une atellane à cause d'un vers qui offrait un jeu de mots ambigu. Ayant fait jeter aux fauves un chevalier romain, comme celui-ci criait son innocence, il le sortit de l'arène puis lui ayant fait trancher la langue le renvoya au supplice.

[XXVIII] *Revocatum quendam a vetere exilio sciscitatus, quidnam ibi facere consuesset, respondente eo per adulationem : « deos semper oravi ut, quod evenit, periret Tiberius et tu imperares », opinans sibi quoque exules suos mortem imprecari, misit circum insulas, qui univertos contrucidarent. Cum discerpi senatorem concupisset, subornavit qui ingredientem curiam repente hostem publicum appellantes invaderent, graphisque confossum lacerandum ceteris traderent ; nec ante satiatum est quam membra et artus et viscera hominis tracta per vicos atque ante se congesta vidisset.*

[28] Il s'informa auprès d'un homme qu'il avait rappelé d'exil sur ce qu'il avait l'habitude d'y faire et celui-ci répondant par flatterie « je n'ai cessé de prier les dieux pour que meure Tibère et que tu deviennes empereur, ce qui est arrivé », jugeant que ses propres exilés souhaitaient aussi sa mort, il fit faire la tournée des îles pour les y tuer tous. Alors qu'il désirait mettre en pièces un sénateur, il suborna ses agresseurs qui l'appelèrent soudainement ennemi public à son entrée dans la curie et, l'ayant percé de leurs stylets, le livrèrent aux autres pour qu'ils le déchiquetassent, et Caius ne fut pas satisfait avant d'avoir pu voir les bras, les jambes et les viscères de l'homme tirés à travers les rues et mis en tas devant lui.

[XXIX] *Immanissima facta augebat atrocitate verborum. Nihil magis in natura sua laudare se ac probare dicebat quam, ut ipsius verbo utar, adiatrepsian, (hoc est inverecundiam). Monenti Antoniae aviae tamquam parum esset non oboedire : « Memento, » ait, « omnia mihi et in omnis licere ». Trucidaturus fratrem, quem metu venenorum praemuniri medicamentis suspicabatur : « Antidotum, » inquit, « aduersus Caesarem ? » Relegatis sororibus « non solum insulas habere se, sed etiam gladios » minabatur. Praetorium virum ex secessu Anticyrae, quam valitudinis causa petierat, propagari sibi commeatum saepius desiderantem cum mandasset interimi, adjecit « necessariam esse sanguinis missionem, cui tam diu non prodesset elleborum ». Decimo quoque die numerum puniendorum ex custodia subscribens « rationem se purgare » dicebat. Gallis Graecisque aliquot uno tempore condemnatis gloriabatur « Gallograeciam se subegisse ».*

[29] Il aggravait ses actes barbares par la cruauté de ses mots. Il disait n'approuver et ne louer en sa nature rien de plus que son adiatrepsie, pour utiliser son propre terme, c'est à dire son effronterie. À sa grand-mère Antonia qui lui faisait une remontrance, comme si ne pas obéir aurait été peu de chose, il dit : « Souviens-toi que tout m'est permis et sur tout le monde ». Ayant l'intention d'assassiner son cousin, qu'il soupçonnait de prendre des remèdes par peur d'être empoisonné : « Un antidote, dit-il, contre César ? » Après avoir banni ses sœurs, il les

menaçait en disant qu'« il possédait non seulement des îles, mais aussi des épées ». Alors qu'il avait donné mission de supprimer un homme de rang prétorien en repos à Antycire pour raison de santé, qui lui demandait trop souvent de prolonger son séjour, il ajouta que « cette saignée était nécessaire à un homme si longtemps insensible à l'ellébore³¹ ». Tous les dix jours, en enregistrant un nombre de prisonniers à punir, il disait qu'« il apurait les comptes ». Après avoir fait condamner d'un coup plusieurs Grecs et Gaulois, il se vantait d'« avoir soumis la Gallogrèce³² ».

[XXX] *Non temere in quemquam nisi crebris et minutis ictibus animadverti passus est, perpetuo notoque jam praecepto : « ita feri ut se mori sentiat ». Punito per errorem nominis alio quam quem destinaverat, ipsum quoque paria meruisse dixit. Tragicum illud subinde jactabat :*

« *Oderint, dum metuant.* »

Saepe in cunctos pariter senatores ut Sejani clientis, ut matris ac fratrum suorum delatores, invectus est prolati libellis, quos crematos simulaverat, defensaque Tiberi saevitia quasi necessaria, cum tot criminantibus credendum esset. Equestrem ordinem ut scaenae harenaeque devotum assidue proscidit. Infensus turbae faventi adversus studium suum exclamavit : « Utinam Populus Romanus unam cervicem haberet ! » Cumque Tetrinius latro postularetur, et qui postulerent, Tetrinius esse ait. Retiari tunicati quinque numero gregatim dimicantes sine certamine ullo totidem secutoribus succubuerant ; cum occidi juberentur, unus resumpta fuscina omnes victores interemit : hanc ut crudelissimam caedem et deflevit edicto et eos, qui spectare sustinissent, execratus est.

[30] Il n'admettait pas qu'on chatiât quiconque à la légère sans user de coups brefs et répétitifs, en suivant cette instruction connue pour toujours : « qu'il soit frappé de sorte qu'il se sente mourir ». Une personne ayant subi un châtement destiné à une autre, à cause d'une erreur de nom, il dit qu'elle avait mérité le même châtement. Il avait toujours à la bouche ce vers de tragédie :

« Ils peuvent me haïr du moment qu'ils me craignent ! »

Souvent, il accablait d'invectives tous les sénateurs comme « clients de Séjan », ou « délateurs de sa mère et de ses frères », en citant les cahiers qu'il avait fait semblant de brûler et en défendant les cruautés de Tibère comme presque nécessaires puisqu'il avait dû croire à tant de calomniateurs. Il diffamait sans cesse l'ordre équestre comme adonné à la scène et au cirque. Fâché contre la foule qui désapprouvait ses goûts, il s'écria : « si seulement le Peuple Romain n'avait qu'un cou ! » Alors que le voleur Tetrinius était demandé, il dit « ceux qui le demandent sont aussi des Tetrinius ». Cinq rétiaires en tunique lors d'un combat en groupe avaient été vaincus sans se battre par tout autant d'adversaires ; dès qu'on donna l'ordre de les abattre, l'un d'eux après avoir repris son trident tua tous les vainqueurs : dans un édit, il déplora cette affaire comme une tuerie inhumaine et maudit ceux qui avaient supporté de la regarder.

³¹L'ellébore produite par l'île d'Antycire passait pour un remède contre la folie.

³²La Galatie, pays d'Asie Mineure cédé en 278 avant J.-C. par Nicomède I^{er}, roi de Bithynie, aux bandes gauloises qui avaient pillé Delphes en 280. Auguste en fit une province romaine en 25 avant J.-C. Sa ville principale était Ancyre, l'actuelle Ankara, où se trouve le temple d'Auguste sur lequel sont gravés les *Res gestae divi Augusti*.

[XXXI] *Queri etiam palam de condicione temporum suorum solebat, quod nullis calamitatibus publicis insignirentur; Augusti principatum clade Variana, Tiberi ruina spectaculorum apud Fidenas memorabilem factum, suo oblivionem imminere prosperitate rerum; atque identidem exercituum caedes, famem, pestilentiam, incendia, hiatum aliquem terrae optabat.*

[31] Il avait aussi l'habitude de se plaindre ouvertement de la situation de son époque, parce que aucune catastrophe publique ne la distinguait ; le principat d'Auguste fut rendu mémorable par le désastre de Varus, celui de Tibère par l'écroulement des gradins à Fidènes, et le sien était menacé d'oubli du fait de sa prospérité ; et sans cesse il souhaitait des défaites militaires, une famine, une épidémie, des incendies, un tremblement de terre.

[XXXII] *Animum quoque remittenti ludoque et epulis dedito eadem factorum dictorumque saevitia aderat. Saepe in conspectu prandentis vel comisantis seriae quaestiones per tormenta habebantur, miles decollandi artifex quibuscumque e custodia capita amputabat. Puteolis dedicatione pontis, quem excogitatum ab eo significavimus, cum multos e litore invitasset ad se, repente omnis praecipitavit, quosdam gubernacula apprehendentes contis remisque detrussit in mare. Romae publico epulo servum ob detractam lectis argenteam laminam carnifici confestim tradidit, ut manibus abscisis atque ante pectus e collo pendentibus, praecedente titulo qui causam poenae indicaret, per coetus epulantium circumduceretur. Mirmillonem e ludo rudibus secum battuentem et sponte prostratum confodit ferrea sica ac more victorum cum palma discucurrit. Admota altaribus victima succinctus poparum habitu elato alte malleo cultrarium mactavit. Lautiore convivio effusus subito in cachinnos consulibus, qui juxta cubabant, quidnam rideret blande quaerentibus : « quid », inquit, « nisi uno meo nutu jugulari utrumque vestrum statim posse ? »*

[32] Cette même cruauté était aussi présente dans ses actes et ses mots quand il se reposait, jouait ou banquetait. Souvent en sa présence dans ses repas ou ses festins, des questions sérieuses étaient débattues tandis qu'on torturait et qu'un soldat expert en décapitation coupait des têtes de prisonniers. À Pouzzoles, pendant la dédicace du pont, dont nous avons expliqué pourquoi il y avait songé, il invitait beaucoup de gens à venir jusqu'à lui depuis la plage, et tout à coup les fit rejeter par dessus bord ; ceux qui se raccrochaient aux gouvernails, il les fit déloger à coups de rames et de gaffes. À Rome, lors d'un banquet public, comme un esclave avait arraché aux lits leur lamelle d'argent, il le livra aussitôt au bourreau, pour qu'il lui fît faire le tour des tablées de convives, précédé d'un écriteau qui indiquait la raison de son supplice, les mains coupées, accrochées au cou et suspendues devant la poitrine. Un mirmillon d'une école de gladiateurs se battant contre lui aux baguettes et s'étant volontairement laissé terrasser, il le perça d'un coup de poignard en fer et se mit à courir comme les vainqueurs avec la palme. La victime amenée auprès de l'autel, retroussant son habit de sacrificateur, levant son maillet, il sacrifia le victimaire. Lors d'un banquet plutôt somptueux, il pouffa subitement de rire, les consuls, qui étaient attablés près de lui, lui demandèrent avec douceur pourquoi il riait : « Pourquoi ? » dit-il. « Mais parce qu'à un signe de ma part, vous pouvez être tous les deux égorgés à l'instant. »

[XXXIII] *Inter varios jocos, cum assistens simulacro Iovis Apellen tragoedum consulisset uter illi major videretur, cunctantem flagellis discidit conlaudans subinde vocem deprecantis quasi etiam in gemitu praedulcem. Quotiens uxoris vel amicalae collum exoscularetur, addebat : « tam bona cervix simul ac jussero demetur ». Quin et subinde jactabat exquisiturum se vel fidiculis de Caesonia sua, cur eam tanto opere diligeret.*

[33] Entre autres plaisanteries, s'étant mis debout à côté de la statue de Jupiter, il demanda au tragédien Appelle qui des deux lui semblait le plus grand ; comme celui-ci hésitait, il le fit frapper à coups de fouet en félicitant souvent la voix du suppliant d'être presque trop douce même parmi ses cris. À chaque fois qu'il posait un baiser sur le cou de sa femme ou d'une maîtresse, il ajoutait : « Une nuque si belle tombera dès que je l'ordonnerai ». Et aussi il proférait souvent qu'il chercherait à savoir de sa chère Caesonia, même sous la torture, pourquoi il l'aimait si fort.

[XXXIV] *Nec minore livore ac malignitate quam superbia saevitiaque paene adversus omnis aevi hominum genus grassatus est. Statuas virorum inlustrium ab Augusto ex Capitolina area propter angustias in campum Martium conlatas ita subvertit atque disjecit ut restitui salvis titulis non potuerint, vetuitque posthac viventium cuiquam usquam statuam aut imaginem nisi consulto et auctore se poni. Cogitavit etiam de Homeri carminibus abolendis, cur enim sibi non licere dicens, quod Platoni licuisset, qui eum e civitate quam constituebat ejecerit? Sed et Vergilii ac Titi Livi scripta et imagines paulum afuit quin ex omnibus bibliothecis amoveret, quorum alterum ut nullius ingenii minimaque doctrinae, alterum ut verbosum in historia negligentemque carpebat. De juris quoque consultis, quasi scientiae eorum omnem usum aboliturus, saepe iactavit se mehercule effecturum ne quid respondere possint praeter eum.*

[34] Non moins par jalousie et par mesquinerie que par orgueil et cruauté, il critiquait l'humanité de presque toutes les époques. Il fit jeter bas et disperser les statues des hommes illustres transférées de la place du Capitole, à cause de son étroitesse, au Champ de Mars, et on ne put les remettre sur leurs inscriptions intactes et après cela, il interdit à tout homme vivant d'être représenté en statue ou en image sans son avis et son accord. Il pensa même à détruire les chants d'Homère, en disant : pourquoi ne lui serait-il pas permis, ce qu'on avait permis à Platon, qui l'aurait mis hors de la cité qu'il bâtissait ? Et il s'en est fallu de peu qu'il retirât de toutes les bibliothèques les ouvrages et les portraits de Virgile et de Tite Live, qu'il dénigrait l'un comme sans génie et de peu de savoir, l'autre comme bavard et peu exact en histoire. De même envers les jurisconsultes, comme pour mettre fin à toute utilité de leur science, il proclamait souvent qu'il ferait en sorte, par Hercule, qu'ils ne pussent donner des consultations indépendamment de lui³³.

[XXXV] *Vetera familiarum insignia nobilissimo cuique ademit, Torquato torquem, Cincinnato crinem, Cn. Pompeio stirpis antiquae Magni cognomen. Ptolemaeum, de quo rettuli, et arcessitum e regno et exceptum honorifice, non alia de causa repente percussit, quam quod edente se munus ingressum spectacula convertisse hominum oculos fulgore purpureae abollae animadvertit. Pulchros et comatos, quotiens sibi occurrerent, occipitio raso deturpabat. Erat Aesius Proculus patre primipilari, ob egregiam corporis amplitudinem et speciem Colosseros dictus; hunc spectaculis detractum repente et in harenam deductum Thraeci et mox hoplomacho comparavit bisque victorem constringi sine mora jussit et pannis obsitum vicatim circumduci ac mulieribus ostendi, deinde jugulari. Nullus denique tam abjectae condicionis tamque extremae sortis fuit, cujus non commodis obtrectaret. Nemorensi regi, quod multos iam annos potetur sacerdotio, validiorem adversarium subornavit. Cum quodam die muneris essedario Porio post prosperam pugnam servum suum manumittenti studiosius plausum esset, ita proripuit se spectaculis, ut calcata lacinia togae praeceps per gradus iret, indignabundus et clamitans dominum gentium populum ex re levissima plus honoris gladiatori tribuentem quam consecratis principibus aut praesenti sibi.*

³³C'est-à-dire que c'est lui, et lui seul, qui fait et interprète la loi.

[35] Il retira à chacun des plus nobles les vieilles distinctions de leurs familles, le torque³⁴ à Torquatus, les cheveux³⁵ à Cincinnatus, le surnom de Magnus à Cn. Pompée issu de cette antique lignée. Et Ptolémée, dont j'ai déjà parlé, qu'il fit venir hors de son royaume et qu'il reçut avec les honneurs, il le frappa subitement pour la seule raison qu'il avait constaté lors de jeux qu'il donnait que Ptolémée, à son arrivée, avait attiré sur lui les regards du public par l'éclat de son manteau de pourpre. Chaque fois qu'il rencontrait des gens avec de beaux cheveux, il les enlaidissait en leur faisant raser l'occiput. Il y avait un certain Aesius Proculus, fils d'un primipilaire, qu'on surnommait le Colosseros à cause de sa beauté et de sa haute taille ; lors d'un spectacle, on l'arracha d'un coup de sa place et il fut descendu dans l'arène où il dut affronter d'abord un Thrace puis un hoplomaque et comme il gagna les deux fois, on l'enchaîna sans attendre et, couvert de haillons, il fut mené de quartiers en quartiers, exhibé aux femmes, pour finir étranglé. Il n'y avait personne fût-elle de basse condition ou du dernier rang dont il ne dénigrât les avantages. Parce que le Roi de Nemus tenait son sacerdoce depuis de nombreuses années, il lui suborna un adversaire plus fort. Un jour de jeux, l'essédaire Porius après un combat heureux trop passionnément applaudi se mit à affranchir son esclave, Caligula bondit hors du spectacle au point qu'il marcha sur un pan de sa toge et descendit les marches tête la première en criant pris d'indignation : « le peuple maître des nations attribue plus d'honneur à un gladiateur pour une chose des plus futiles qu'aux princes divinisés ou qu'à lui-même, en sa présence. »

[XXXVI] Pudicitiae [neque suae] neque alienae pepercit. M. Lepidum, Mnesterem pantomimum, quosdam obsides dilexisse fertur commercio mutui stupri. Valerius Catullus, consulari familia juvenis, stupratum a se ac latera sibi contubernio ejus defessa etiam vociferatus est. Super sororum incesta et notissimum prostituta Pyralidis amorem non temere ulla inlustriore femina abstinuit. Quas plerumque cum maritis ad cenam vocatas praeterque pedes suos transeuntis diligenter ac lente mercantium more considerabat, etiam faciem manu adlevans, si quae pudore submitterent; quotiens deinde libuisset egressus triclinio, cum maxime placitam sevocasset, paulo post recentibus adhuc lasciviae notis reversus vel laudabat palam vel vituperabat, singula enumerans bona malave corporis atque concubitus. Quibusdam absentium maritorum nomine repudium ipse misit jussitque in acta ita referri.

[36] Il n'a préservé ni sa pudeur ni celle d'autrui. On rapporte qu'il a aimé Marcus Lepidus, le pantomime Mnester et quelques otages avec qui il partagea des relations honteuses. Valerius Catullus, un jeune homme de famille consulaire, proclama à tous les échos qu'il l'avait souillé et qu'il s'était épuisé les reins dans cette union. En plus de l'inceste avec ses sœurs et de sa célèbre passion pour la prostituée Pyralidis, il s'est rarement privé de femmes du plus haut rang. Généralement ils les invitait à sa table avec leurs maris, il les détaillait lentement et consciencieusement à la manière d'un maquignon quand elles passaient devant ses pieds, leur relevant même le visage de sa main, au cas où elles l'auraient baissé de honte ; puis il sortait de la salle à manger autant de fois qu'il en avait envie, s'éloignant avec celle qui lui avait le plus plu, peu après, de retour avec les signes tout frais de la débauche, il en faisait l'éloge ou le blâme en public, il en détaillait les qualités et les défauts physiques et sa façon de faire l'amour. Il imposa le divorce à quelques-unes au nom de leurs maris absents et ordonna d'enregistrer leur divorce dans les actes publics.

[XXXVII] Nepotatus sumptibus omnium prodigorum ingenia superavit, commentus novum

³⁴Ce surnom fut donné à Manlius parce qu'il dépouilla un Gaulois de sa torque dans un combat singulier.

³⁵Le surnom de Cincinnatus signifie « aux cheveux bouclés ».

balnearum usum, portentosissima genera ciborum atque cenarum, ut calidis frigidisque unguentis lauaretur, pretiosissima margarita aceto liquefacta sorberet, conuiuus ex auro panes et obsonia apponeret, aut frugi hominem esse oportere dictitans aut Caesarem. Quin et nummos non mediocris summae e fastigio basilicae Iuliae per aliquot dies sparsit in plebem. Fabricavit et deceris Liburnicas gemmatis puppibus, versicoloribus velis, magna thermarum et porticum et tricliniorum laxitate magnaque etiam vitium et pomiferarum arborum varietate; quibus discumbens de die inter choros ac symphonias litora Campaniae peragraret. In extructionibus praetoriorum atque villarum omni ratione posthabita nihil tam efficere concupiscebat quam quod posse effici negaretur. Et jactae itaque moles infesto ac profundo mari et excisae rupes durissimi silicis et campi montibus aggere aequati et complanata fossuris montium juga, incredibili quidem celeritate, cum morae culpa capite lueretur. Ac ne singula enumerem, immensas opes totumque illud Ti. Caesaris vicies ac septies milies sestertium non toto vertente anno absumpsit.

[37] Sa débauche de dépenses a surpassé les inventions de tous les prodiges, il inventa un nouvel usage des bains, de monstrueux genres de plats et de banquets, comme se laver dans des huiles parfumées froides et chaudes, boire une perle très précieuse dissoute dans du vinaigre, faire apporter aux convives des pains et des mets en or, répétant à l'envi qu'on est soit un clochard soit un César. Il fit même verser sur la plèbe pendant quelques jours du haut de la basilique Julia des sommes d'argent non médiocres. Il fabriqua aussi des Liburnes de dix aux poupes couvertes de bijoux, aux voiles bigarrées, avec une grande abondance de thermes et de portiques et même une grande variété de vignes et d'arbres fruitiers; à bord desquelles il dinaît en plein jour au milieu des chœurs et des orchestres tout en longeant la Campanie. Dans la construction de palais et de villas, toute autre raison étant tenue pour secondaire, il ne désirait rien réaliser d'autre que ce qu'on prétendait irréalisable. Il fit donc jeter des digues dans une mer hostile et profonde, creuser des roches du plus dur silex, égalisa des champs à des montagnes par une terrasse, applanit des crêtes de montagnes par des fossés, et ce dans une rapidité incroyable, puisque tout retard était puni de mort. Et pour ne pas rentrer dans les détails, il dissipa ses immenses ressources et tout le bien de Tibère César évalué à deux milliards sept cents millions de sesterces en même pas un an.

[XXXVIII] Exhaustus igitur atque egens ad rapinas convertit animum vario et exquisitissimo calumniarum et auctionum et vectigalium genere. Negabat jure civitatem Romanam usurpare eos, quorum majores sibi posterisque eam impetrassent, nisi si filii essent, neque enim intellegi debere « posteros » ultra hunc gradum; prolataque Divorum Iuli et Augusti diplomata ut vetera et obsoleta deflabat. Arguebat et perperam editos census, quibus postea quacumque de causa quicquam incrementi accessisset. Testamenta primipilariū, qui ab initio Tiberi principatus neque illum neque se heredem reliquissent, ut ingrata rescidit; item ceterorum ut irrita et vana, quoscumque quis diceret herede Caesare mori destinasse. Quo metu injecto cum jam et ab ignotis inter familiares et a parentibus inter liberos palam heres nuncuparetur, derisores vocabat, quod post nuncupationem vivere perseverarent, et multis venenatas matneas misit. Cognoscebat autem de talibus causis, taxato prius modo summae ad quem conficiendum consideret, confecto demum excitabatur. Ac ne paululum quidem morae patiens super quadraginta reos quondam ex diuersis criminibus una sententia condemnavit gloriatusque est expergefata e somno Caesonia quantum egisset, dum ea meridiaret. Auctione proposita reliquias omnium spectaculorum subjecit ac venditavit, exquirens per se pretia et usque eo extendens, ut quidam immenso coacti quaedam emere ac bonis exuti venas sibi incidere. Nota res est, Aponio Saturnino inter subsellia dormitante, monitum a Gaio praeconem ne praetorium virum crebro capitis motu nutantem sibi praeteriret, nec licendi finem factum, quoad tredecim gladiatores sestertium nonagies ignorantibus addicerentur.

[38] En conséquence ruiné et nécessaire, il se tourna vers la rapine en un genre varié et très poussé de fausses accusations, ventes publiques et impôts. Il refusait qu'usurpassent juridiquement la citoyenneté romaine, ceux dont les ancêtres l'avaient obtenue pour eux et leurs descendants, sauf s'ils en étaient fils, car on ne devait comprendre « descendants » au-delà de ce degré. Il jugeait pour rien les pièces d'identités datées des divins Jules et Auguste en les disant vieilles et dépassées. Il prétendait que les déclarations de ceux qui s'étaient enrichis de n'importe quelle manière, même après le recensement, avaient été faites frauduleusement. Il fit annuler les testaments des primipilaires établis depuis les débuts du principat de Tibère, sous l'accusation d'ingratitude, parce qu'ils n'avaient rien laissé en héritage à Tibère et à lui, de même il cassa comme vains et sans valeur les testaments des autres destinés à n'importe qui qui nommerait César héritier. Cette crainte les ayant saisis, des inconnus le déclarèrent ouvertement héritier parmi leurs amis et des parents parmi leurs enfants, mais il les appelait des rigolos parce qu'après leur déclaration, ils continuaient à vivre et à nombre d'entre eux il envoya des bonbons empoisonnés. Il instruisait d'autres affaires de cette sorte, fixait d'abord la somme qu'il devait atteindre, et seulement après l'avoir obtenue il quittait la séance. Et ne pouvant pas supporter le plus petit retard, il condamna plus de quarante accusés, alors que leurs crimes étaient divers, en un seul procès et tout fier réveillant Césonia il lui dit qu'il avait beaucoup travaillé pendant qu'elle faisait sa sieste. À une vente aux enchères, il exposa et mit en vente ce qui restait de tous ses spectacles, donnant lui-même les prix et enchérissant à tel point que certains furent obligés d'acheter des choses à des prix énormes et ruinés s'ouvrirent les veines. On connaît l'affaire d'Aponius Saturninus qui s'était assoupi dans l'assistance, le commissaire priseur, averti par Caius de ne pas oublier ce prétorien qui faisait de fréquents mouvements de tête, ne finit la vente qu'après lui avoir adjugé treize gladiateurs contre neuf millions de sesterces sans qu'il s'en rende compte.